

Informations de base	
<p>2018/0418(NLE) NLE - Procédures non législatives</p> <p>Accord CE/Suisse/Liechtenstein relatif à la détermination de l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile: accès à Eurodac. Protocole</p> <p>Voir aussi 2004/0200(CNS)</p> <p>Subject</p> <p>7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds « Asile, migration et intégration » (AMIF)</p> <p>Zone géographique</p> <p>Liechtenstein Suisse</p>	Procédure terminée

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/0418(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
	Voir aussi 2004/0200(CNS)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 087-p2 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 88-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/9/00410